

N°3

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 novembre 2021

Le 05 novembre 2021 à 20h15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 octobre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

Daniel PARÉDÉ, Maire – Alain FOURAIGNAN, 1er Adjoint au Maire - Myriam DUPUY 2ème Adjointe au Maire - Christine FERRÉ, 3ème Adjointe au Maire - Élisabeth APHATIE, Jérôme BECANNE, Anne-Marie LEPOUTRE, Jean-Claude PAVÉ, André RIBERI, Emy SALOM, Conseillers Municipaux.

Absente: Sophie MESSÉAN a donné pouvoir à André RIBERI

Élisabeth APHATIE a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2021.

1. Délibération portant révision du devis de l'entreprise de menuiserie

Dans le cadre des travaux pour le déménagement de l'accueil et de la salle du Conseil au rez-de-chaussée, le Conseil Municipal a voté, le 25 juin 2021, le remplacement des menuiseries.

Le devis, proposé par l'entreprise OUVERTÉCH se montait à 33 998,83 € HT.

Après renégociation et malgré l'augmentation du prix des matières premières, ce devis a été modifié sans augmentation du coût final.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à une nouvelle délibération.

2. Délibération portant participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Saint-Clar-de Rivière

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu de la Mairie de Saint-Clar-de-Rivière recensant les enfants de la Commune de BEAUFORT scolarisés pour l'année 2020-2021. Un seul enfant est scolarisé à l'école de Saint-Clar-de-Rivière.

Le coût de la scolarisation d'un élève pour l'année scolaire 2020-2021 a été évalué à 860,57€.

Monsieur le Maire propose :

- De prendre en charge les dépenses incombant en tant que commune de résidence
- La dépense a été inscrite en fonctionnement sur le budget primitif 2021

Proposition soumise au vote : adoptée à l'unanimité

3. Délibération portant participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Sainte-Foy-de-Peyrolières

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu de la Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières recensant les enfants de la Commune de BEAUFORT scolarisés pour l'année 2020-2021. Onze enfants sont scolarisés à l'école de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

Le coût de la scolarisation d'un élève a été évalué à 770 €, soit un coût total de 8470 € pour la commune.

Monsieur le Maire propose :

- De prendre en charge les dépenses incombant en tant que commune de résidence
- La dépense a été inscrite en fonctionnement sur le budget primitif 2021

Proposition soumise au vote : adoptée à l'unanimité

4. ONF- Délibération portant modification de la surface de forêt communale

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier, un bilan de la propriété forestière communale a été réalisé. Une restructuration foncière du patrimoine relevant du régime forestier s'avère nécessaire, entraînant la demande de révision de l'arrêté préfectoral portant application du régime forestier sur certaines parcelles.

Ainsi, ces parcelles pourront être intégrées au patrimoine forestier communal et bénéficier de :

- l'appui technique de la régie et de la surveillance de l'Office National des Forêts
- d'une gestion durable dans le cadre d'un plan de gestion sur 20 ans
- de subventions pour les travaux d'entretien et d'équipement de la forêt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'application du régime forestier d'une contenance totale de 4 ha 62 a 58 ca, en concordance avec les données cadastrales actuelles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1/ d'approuver le projet de révision de l'arrêté préfectoral portant application du régime forestier
- 2/ autorise M. le Maire à signer les documents inhérents à cette démarche

Proposition soumise au vote : adoptée à l'unanimité

5. Délibération portant achat des décorations de Noël

Monsieur le Maire expose que les décorations ou illuminations pour les fêtes de la commune notamment en fin d'année sont soit hors service soit obsolètes. Il convient donc de les renouveler en partie.

Christine Ferré, qui a pris ce dossier, nous soumet la proposition de la société Lumifête pour des rideaux droits lumineux sur les murs de la mairie et de l'église ainsi que des sphères pour les traversées de routes pour un montant HT de 2110 euros.

Après avoir pris connaissance du devis, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- De réaliser cet achat
- La dépense a été inscrite en investissement sur le budget primitif 2021
- De mandater Monsieur le Maire pour mener ce dossier à son terme.

Proposition soumise au vote : 10 voix pour, 1 voix contre (Sophie MESSÉAN)

Adopté à la majorité

6. Abribus au centre du village : suppression

L'abribus qui se situe en face de la Mairie présente des signes importants de dégradation.

Monsieur le Maire expose :

- cet abri est devenu dangereux pour les utilisateurs
- les enfants attendant le bus scolaire ne l'utilisent pas
- le coût de sa rénovation serait trop important au vu de son utilité

Monsieur le Maire propose donc de demander au Conseil Départemental le retrait de cet abribus.

Proposition soumise au vote : **adoptée à l'unanimité**

7. Point voirie : Travaux 2021 et propositions travaux 2022

Travaux 2021 :

- Chemin du Mona : profilage des fossés (nettoyage et reprise de la pente) sur 2 kms de chaque côté du chemin, soit 4 kms en tout, travaux en novembre
- deux chantiers de réfection des routes : virage au bas du chemin de Lahage et virage à la sortie du village sur le chemin de la Salvetat

Propositions pour 2022 :

Une analyse va être effectuée avec les techniciens voirie de la CCCG:

- route du chemin de Montgras
- une partie du chemin du Parayre

- rue Danflous
- profilage de fossés

8. Communauté des communes Cœur de Garonne : rapport d'activité 2020

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2020 de CCCG.

Il rappelle que ces rapports sont également consultables sur le site internet de Cœur de Garonne.

9. SDEHG : rapport d'activité 2020

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2020 du SDEHG.

Il rappelle que ce rapport est consultable sur le site internet du SDEHG.

10. Conseil départemental de la Haute-Garonne : rapport d'activité 2020

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2020 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Il rappelle que ce rapport est consultable sur le site internet du Conseil Départemental.

11. Questions diverses

SIVOM

Myriam Dupuy nous informe qu'elle quitte définitivement ses fonctions au poste de première Vice-présidente des finances du SIVOM et de déléguée au SIVOM.

Elle nous précise que ces fonctions sont incompatibles avec son agenda personnel et professionnel. Sa démission a été envoyée à l'attention de Madame la Présidente, Mme Courtois-Périssé ainsi qu'à la sous-préfecture de Muret en date du 29 octobre dernier.

Monsieur le Maire propose la nomination d'un nouveau délégué au SIVOM, aux côtés de Christine Ferré.

Alain Fouraignan se porte candidat. Le Conseil Municipal approuve cette candidature et nomme Alain Fouraignan comme délégué au SIVOM.

Vœux 2022 et accueil des nouveaux arrivants :

Les vœux 2022 de la Municipalité auront lieu le dimanche 16 janvier à 15h.

Ils s'accompagneront, comme tous les ans, de la présentation des nouveaux arrivants dans le village. Étant donné qu'il n'y a pas eu de vœux en 2021 suite à la crise sanitaire, nous présenterons les nouveaux arrivants de 2020 et 2021.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h30.

La secrétaire,
Élisabeth APHATIE



Le Maire,
Daniel PARÉDÉ


